

### Un « Miroir » très déformant,

En mettant au placard le Directeur général des services municipaux, récemment recruté, pour donner à son directeur de cabinet, serviteur de l'ombre, les pleins pouvoirs pour administrer seul la ville, madame le Maire montre son vrai visage.

Le matraquage électoraliste, la propagande éhontée de son journal municipal, les effets d'annonce, tout n'est que propagande qui absorbe une partie importante du budget de la ville. Nous payons chaque jour un peu plus cette situation.

Derrière la façade, aucun projet ne voit le jour après 4 ans de mandat. On assiste par contre à une paupérisation de la ville dans un environnement dégradé :

- On laisse des Noiséens de longue date, des pères de famille, se faire expulser.
- On regarde les bidonvilles s'installer sur notre commune.
- On abandonne des familles, plusieurs mois, sans eau courante.
- Un climat d'insécurité s'installe aux abords de la gare.
- On attend toujours un entretien correct des trottoirs et des chaussées qui ressemblent à de véritables champs de batailles encombrés de véhicules.

Madame le maire met en place une parodie de concertation pour un plan de déplacement sur la ville mais sa vision des transports n'a pas évolué depuis l'après guerre. Il ne s'agit que de voitures et de stationnement. Peu de choses sur les piétons, les circulations douces, rien sur l'urgence de réduire les gaz à effet de serre, rien sur le tracé du tram !

Non, la démocratie participative ne se résume pas à un jeu de questions sur les problèmes personnels. Il est vrai que le directeur de cabinet est là pour tout décider seul. L'élaboration du plan de circulation était pourtant une bonne occasion de revivifier les comités de quartier.

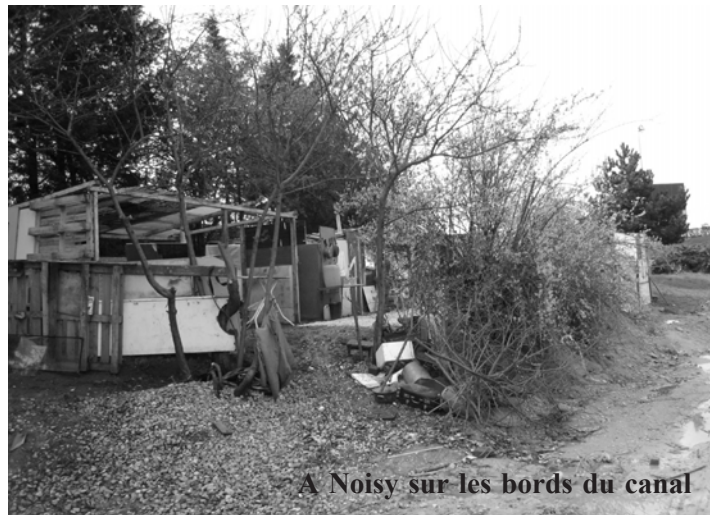
**Il est grand temps de comprendre que notre vie dépend de notre environnement, grand temps de redonner à notre ville une gestion démocratique, grand temps aussi de soutenir au premier tour des présidentielles le seul programme qui a pris toute l'ampleur des bouleversements annoncés, le programme des Verts, en votant Dominique Voynet le 22 avril 2007.**

### Pas de dépistage des « délinquants » de maternelle

Les victoires sont si rares... Le Comité national d'éthique vient de rendre publique sa vive critique du travail de l'Inserm concernant le dépistage précoce des troubles de l'enfant pour y découvrir de futurs délinquants. Et le jugement est sévère :

*« la médecine doit d'abord considérer l'enfant comme un enfant en souffrance et en danger qu'il faut accompagner et non pas comme un enfant éventuellement dangereux, dont il faudrait protéger la société... Nous redisons notre opposition à une médecine qui serait utilisée pour protéger la société davantage que les personnes. »*

contact : association Pas de zero de conduite.



A Noisy sur les bords du canal

## La gratuité des cantines scolaires :

### une fausse bonne idée

Plusieurs communes de la Seine Saint Denis dont les maires ont été élus sous l'étiquette UDF ont pris la décision de rendre gratuite la cantine scolaire. Ce souci de prendre en compte les difficultés des plus défavorisés ne peut au premier abord que réjouir tous ceux qui sont attachés à leur rendre plus facile l'existence. Il est indéniable que la suppression de ce poste budgétaire dans l'économie familiale ne peut être ressentie que favorablement par celui qui tient les cordons de la bourse. Cependant elle soulève quelques objections qu'il ne faudrait pas porter au compte d'une critique systématique pour toutes les mesures qui émanent de la majorité actuelle. En effet à nos yeux, il n'existe pas en soi de

gratuité dans le cadre d'une collectivité : il y a toujours quelqu'un qui paie. Cette notion de gratuité ne participe pas à la mise en place d'une société plus équitable : s'acquitter d'un droit d'usage d'un bien collectif, c'est prendre part, à sa mesure, à la pérennité de ce bien et à son appropriation. L'équité sociale est celle qui prend en compte l'effort à consentir pour l'usage du bien dont on veut disposer. L'exemple de la cantine scolaire illustre ce propos : lorsque des parents désirent que leur enfant dispose d'un repas scolaire, le prix de ce repas doit être calculé proportionnellement aux revenus de ceux-ci. Le prix payé pour le repas doit traduire équitablement l'effort à consentir pour s'en acquitter.

Il n'est pas bon pour une démocratie de participer à l'effacement de la solidarité en lui substituant la charité. Cette démarche désigne les plus démunis

comme une charge de plus en plus lourde pour les citoyens les plus favorisés, il exacerbe le divorce entre les couches de la société.

Il importe que chacun contribue, à sa mesure, à l'acquisition d'un bien issu de la collectivité : la justice sociale réside dans le respect de l'effort proportionnellement fourni par chaque citoyen, effort qui lui garantit la dignité et la reconnaissance de sa place à part entière dans la société.

Les notions d'appartenance à une collectivité et celles de solidarité, piliers de la nation, sont à défendre quotidiennement.

Il va de soi que pour les personnes indigentes, la prise en charge collective de leur détresse est une obligation.

Pour les autres, il aurait suffi de revoir de façon plus équitable le quotient familial. C'est ce que nous proposerons!

Gérard Gladieux

## Le tribunal administratif de Cergy Pontoise annule 66 délibérations du Conseil municipal :

Jugement du 19/12/06 :

Il confirme un jugement précédent jugeant illégale l'indemnité versée aux seuls conseillers de droite. Vous trouverez la liste des pseudo délégations dans les agendas de la ville 2007.\*

**« l'article 3 de la délibération n° 2004/03.29...est annulé en tant qu'il prévoit l'attribution d'une indemnité de fonctions aux conseillers municipaux de la majorité ne bénéficiant pas de délégations de fonctions... »**

\* ne cherchez pas dans ces agendas les 9 élus de gauche et les deux élus écartés par Madame Rivoire, ils ont été physiquement liquidés !

Jugement du 18/01/07 :

Il concerne la préemption (réservation pour la commune) de salles situées au dessus de la BNP rue J Jaurès. La préemption n'est légale qu'à condition qu'elle corresponde à un projet communal véritable.

**« l'acquisition d'une superficie de 315 m2 en étage d'un immeuble apparaît particulièrement inadaptée à l'objectif, pourtant affiché, d'éviter l'éparpillement des services de la commune qui regroupent environ 700 agents... la décision en date du 11 avril 2006 du maire de Noisy le Sec est annulée...»**

Jugement du 13/02/07 :

Il concerne des délibérations prises le 18 mai 2004 et le 24 juin 2004.

Considérant que

**« dans les communes de 3500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du Conseil municipal...Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs »**

le Tribunal administratif décide que des

**« délibérations adoptées au conseil municipal du 18 mai 2004...au conseil municipal du 24 juin 2004 sont annulées. »**

Cela concerne en tout 64 délibérations !

## SARKO A ENCORE FRAPPE !

Il y a des jours où nous ne sommes pas fières d'être françaises, en particulier ce jeudi 1<sup>er</sup> mars, où en lien avec le réseau éducation sans frontière de Noisy-le-Sec, nous avons accompagné Bel'ange, pour essayer d'empêcher l'expulsion de son papa.

Monsieur N'Déké, congolais, en France depuis 18 ans, a purgé une peine de prison pour utilisation du permis de conduire d'une autre personne. D'après Monsieur Sarkozy, la double peine n'existerait plus en France et pourtant, Monsieur N'Déké, à sa sortie de prison, a été directement conduit en centre de rétention en vue de son expulsion.

Ce jeudi matin, dès 7 heures, nous étions donc quelques uns devant le centre de rétention du Mesnil-Amelot, bâtiment sinistre, isolé, accolé à l'aéroport de Roissy en France.

Sa fille Bel'ange a cru jusqu'au bout ce que lui ont dit gendarmes et policiers « elle aurait le droit de voir son père »

A 9 heures, elle s'est vu refuser la possibilité de le voir en même temps qu'elle apprenait son départ vers l'aéroport. Elle a cru jusqu'au bout à l'annulation de l'arrêté de reconduite à la frontière.

A Roissy, où nous nous sommes rendus, nous avons informé les passagers du vol Paris-Kinshasa, beaucoup ont été attentifs, voire indignés, certains dont un en particulier nous ont promis leur aide.

Notre petit groupe de 7 personnes a inquiété les forces de l'ordre, 2 membres des renseignements généraux nous ont suivis depuis le matin, du centre de rétention jusqu'à Roissy et tout un bataillon de policiers était présent à l'aéroport, et selon les hôtesse de l'air il n'avait apparemment pas d'autres raisons d'être là.

- Ce qui est révoltant et inhumain, c'est que cet homme était convoqué au tribunal le matin même pour le jugement en appel.

- Ce qui est révoltant et inhumain, c'est qu'il a été refusé à sa fille la possibilité de le voir.

- Ce qui est révoltant et inhumain, c'est que cet homme est reparti au Congo où il n'a plus aucune attache.

- Ce qui est révoltant et inhumain, pour que le vol se passe bien, c'est que cet homme, accompagné de 3 « escortes » a sans doute été drogué, car il dormait au moment de l'embarquement des passagers (information que Bel'ange a reçu par texto envoyé par l'un des passagers)

Nous avons été bouleversées par cette violence insidieuse, par ce mépris envers cette famille, et par ce non respect de la convention internationale des droits de l'enfant qui prive ainsi délibérément Bellange, ses frères et sœur de leur papa.

Dernière nouvelle, nous apprenons le dimanche 4 mars mars qu'un autre père de famille a été « cueilli » par la police à la gare de Noisy-le-Sec et conduit en centre de rétention. Le mercredi 7 mars, le tribunal administratif de Pontoise a annulé son arrêté de reconduite à la frontière.

Claude et Maïté

## Machines à voter à Noisy : vigilance

Des dizaines de villes françaises, dont Noisy le Sec (Miroir de décembre 2006, page 20), s'équipent de machines à voter basées sur des matériels informatiques qui n'offrent pas de garantie contre les risques de fraudes et de manipulations. Ce qui explique le refus de certaines villes. Souvenez vous de la victoire de G W Bush sur Al Gore grâce au tripatouillage des machines à voter de Floride dont son frère était le gouverneur !

Au lieu de se précipiter pour acheter des machines à voter comme s'il s'agissait d'un vulgaire matériel de bureau, les Verts auraient posé deux conditions à leur emploi :

- que les machines fournissent **une trace papier du vote** permettant le contrôle de l'enregistrement du vote et le recomptage
- que le socle technique des machines soit un **logiciel libre ouvert à tous** et non un code secret et propriétaire (recommandations de la CNIL, Commission Nationale Informatique et Libertés).

Et une question :

**Comment et par qui seront traitées les erreurs de manipulation ?**

## VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE PS / Verts le 22 mars 2007

**Les élus municipaux de Noisy le Sec, conscients, à l'instar de nombreuses personnalités politiques de tous bords, des risques de manipulations et d'erreurs techniques aléatoires liés à l'utilisation des machines à voter :**

- regrettent qu'un débat public n'ait pas été ouvert sur ce sujet ni à l'échelon national ni à l'échelon local ;
- réaffirment leur attachement au contrôle par les candidats, leurs assesseurs mais aussi par tout citoyen qui le souhaite des opérations de vote et de dépouillement ;
- constatent que le système proposé ne fournit aucune trace papier permettant un tel contrôle ;
- constatent que le logiciel codé n'est accessible qu'aux fournisseurs des machines ;
- demandent en conséquence un débat public national et, au plan local, un moratoire sur l'utilisation du vote électronique et un retour aux procédures traditionnelles qui sont seules à même aujourd'hui d'assurer la transparence des élections.

## Du béton pour les Carrouges ?

Comme les Verts de Bondy, les Verts de Noisy étaient intervenus lors de l'enquête publique contre le projet du maire de Bondy de construire des bâtiments à usage commercial à la place des arbres sur cette enclave bondynoise.

Alors que ce projet avance, nous réaffirmons notre soutien aux riverains noiséens pour le maintien de cet espace en zone verte pour 2 raisons :

- Le rôle d'écran vert, protecteur par rapport à l'autoroute (vue esthétique, qualité de l'air, bruit).
- Le maintien des activités de jardins populaires, de plus en plus rares dans notre département.

Et nous souhaitons que la municipalité de Noisy, qui se dit sensible à la qualité de vie de ses administrés, adopte la même position avec fermeté.

Madame le maire,

C'est avec indignation que nous avons appris les violences intolérables subies par un noiséen au cours de la première semaine de mars :

Monsieur N'DEKE, convoqué au tribunal le jeudi 1<sup>er</sup> mars a été reconduit à la frontière le jour même. Cet homme qui vivait en France depuis 18 ans a été sans doute drogué avant d'embarquer dans l'avion, il a été renvoyé au Congo où il n'a plus aucune attache sans même avoir le droit d'embrasser ses enfants scolarisés à l'école Brossolette.

Par ailleurs, nous savons que Monsieur SISSOKO, père de 3 enfants scolarisés à l'école d'Estienne d'Orves a fait l'objet d'un contrôle policier intempestif et ciblé à la gare de Noisy dimanche 4 mars, qu'il a été conduit au centre de rétention de Bobigny avant sa comparution au tribunal de Pontoise mercredi 7 mars qui a finalement ordonné sa libération.

*Sans la mobilisation des militants du Réseau Education Sans Frontières*

*Monsieur SISSOKO aurait sans doute subi le même sort que Monsieur N'DEKE !*

Nous avons malheureusement toutes les raisons d'être inquiets pour la sécurité d'autres noiséens sans papiers.

C'est pourquoi nous vous demandons d'assumer votre fonction de premier magistrat de la ville pour protéger les noiséens des contrôles intempestifs et ciblés, pour agir afin d'empêcher les expulsions, pour exiger toutes les explications sur les violences infligées à Monsieur N'DEKE et pour faire respecter les droits de l'enfant et notamment celui de vivre avec ses parents.

C'est avec émotion et colère que nous avons découvert dans la revue NLS Jeunes le témoignage de Bel'ange....., la fille de Monsieur N'DEKE ... elle ignorait sans doute au moment de l'interview que « Noisy à bras ouverts » n'est qu'un joli slogan !

Nous vous adressons, Madame le maire, nos salutations écologistes.

Les Verts de Noisy-le Sec

## **« Tous les déplacements à Noisy le Sec » : malheureusement la mairie étudie... surtout le stationnement !**

La ville étudie en ce moment la question des déplacements, à travers une étude « diagnostic » (c'est-à-dire pas encore franchement tournée vers l'action)... Nous vous encourageons vivement à aller porter votre parole aux réunions de concertation dans les différents quartiers, car, malheureusement, le sort des piétons, des « transportés collectivement », des vélos ou encore des « personnes à mobilité réduite », n'était pas la priorité lors de la 1<sup>ère</sup> réunion qui a eu lieu au Petit Noisy. Dans notre ville, 39% des ménages ne disposent pas d'une voiture (c'était 33% en 1999) : ça vaut peut-être la peine de s'intéresser à autre chose qu'aux places de stationnement, Madame le Maire !

Pour rendre les déplacements de tous plus agréables, Il faut créer des « zones 30 » pour modérer la vitesse, il faut des pistes cyclables sur les grands axes (et pas sur l'avenue Gambetta où la piste empiète sur le trottoir des piétons alors que les vélos sont parfaitement à l'aise sur une chaussée très ralentie par ailleurs), il faut des arceaux à

vélos à la gare, à la Poste, à la mairie ! Il faut rendre les trottoirs plus confortables, et dégager les obstacles (poubelles, voitures mal garées, goudron défoncé) qui gênent ceux qui, et ils sont nombreux, se déplacent dans Noisy avec leurs pieds !!

Estelle

**Les Verts Noisy le Sec**  
49 rue henri barbusse  
93130 Noisy le Sec  
06 60 92 49 06  
noisygramverts@free.fr  
<http://vertsnoisy.blogspot.com>